

Discours du Maire

Budget 2013
19 novembre 2012





RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Conformément à l'exigence de la Loi sur les cités et villes et la Loi sur le traitement des élus municipaux, je me propose donc dans la présente, de traiter succinctement et objectivement des éléments suivants :

- ✚ Les états financiers 2011 ;
- ✚ La liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus pendant l'année depuis le dernier discours du maire pour le budget 2012;
- ✚ Les réalisations et les principaux événements de 2012;
- ✚ Les orientations générales pour 2013;
- ✚ Une estimation de ce que pourraient être les résultats financiers de l'année 2012;
- ✚ De la rémunération des membres du conseil

EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

Le rapport financier de la Ville de Maniwaki pour l'année 2011 a été déposé à la séance publique du conseil municipal, le 7 août 2012. Ces états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs externes Dumoulin, Éthier et Lacroix, mandatés par le conseil municipal, lesquels ont produit un rapport sans réserve concernant la situation financière de la Ville de Maniwaki.

En 2011, la Ville de Maniwaki a enregistré un surplus d'opérations de 265 461 \$. De ce surplus, 15 000 \$ ont été réinjectés au budget 2012 afin de pouvoir réaliser tous les travaux prévus en 2012.



Liste des Contrats et des Paiements de plus de 25 000 \$

| NOM DU FOURNISSEUR | OBJET | MONTANT (\$) |
|--------------------------------------|--|--------------|
| Lemieux, Ryan et Courtier Multi-plus | Assurances générales en biens 2012-2013 | 43 995.61 |
| U.M.Q | Assurances générales 2012-2013 | 26 934,00 |
| La Great West | Assurances collectives | 93 667.56 |
| Desjardins sécurité financière | Fonds de pension des employés | 175 814.80 |
| O.M.H.M | Participation financière 2012 | 50 964.00 |
| Ministre des Finances | Sûreté du Québec – cotisation 2012 | 289 865.00 |
| MRC Vallée-de-la-Gatineau | Quote-part 2012 | 259 805.00 |
| MRC Vallée-de-la-Gatineau | Transport et disposition des matières résiduelles et recyclables | 215 926.94 |
| Ministère du Revenu du Québec | Déductions à la source | 385 578.69 |
| Revenu Canada | Déductions à la source | 180 630,96 |
| Hydro-Québec | Électricité | 230 468.29 |
| Distribution d'aqueduc | Pièces de plomberie | 54 221.98 |
| Les grands feux du Lac Lemay | Festival d'été | 57 487.50 |
| Asphalte Desjardins | Recouvrements bitumineux | 41 947.72 |
| Nova – Envirocom | Fourniture de bacs roulants | 125 067.05 |
| C.S.H.B.-O | Entente pour la piscine | 27 663.00 |
| F. Lapointe et fils | Construction d'un puits d'alimentation – PP5 | 86 893.03 |
| Michel Lacroix construction | Réfection des services municipaux Rue Martel | 715 338.81 |

**DISCOURS DU MAIRE
BUDGET 2013**



Les services EXP Inc. Services d'ingénieur – Rue Martel 42 540,75

| NOM DU FOURNISSEUR | OBJET | MONTANT (\$) |
|-----------------------------|---|--------------|
| Gendron Chrysler Jeep Dodge | Camion ½ tonne 2012, 4 x 4 | 31 037.50 |
| CIMA + | Suivi environnemental du LES (3 ans) | 35 485.40 |
| Michel Lacroix construction | Asphalte et gravier | 25 870.43 |
| F. Lapointe et fils | Réhabilitation des puits PP1, PP3 et PP4 2012 | 38 821.59 |

RÉALISATION ET PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE 2012

L'année 2012 aura été, encore une fois, fertile en événements, en activités et en investissements dans nos équipements et infrastructures.

Au niveau des événements, la Ville a participé financièrement à plusieurs organisations. Il suffit de penser à la Pakwaun, le Rallye Perce-Neige, le Festival d'été, le Festival d'eaux vives, la Fête des voisins, Pêche en ville et sans oublier le souper des bénévoles où nous avons servi plus de 400 repas. Je tiens à remercier les membres du conseil d'avoir participé à l'un ou l'autre des ces événements. Nous avons participé aux activités du Relai pour la vie, en servant la soupe de minuit, à la Fête nationale et à l'évènement Artistes en fête de la MRC Vallée de la Gatineau.

Au niveau des investissements, nous avons fait l'acquisition de bacs roulants pour le recyclage. Nous avons construit un nouveau puits d'eau potable, nous avons réhabilité trois autres puits, toujours à l'eau potable, en plus de réaliser des travaux dans les infrastructures dont entre autres sur la rue Martel. En ce qui concerne cette rue, les travaux ont été effectués en situation d'urgence, puisqu'il y a eu affaissement de la rue à plusieurs endroits dû à l'infiltration dans la conduite pluviale. Nous avons pu bénéficier d'un support financier important du gouvernement du Québec, pour la rue Martel, dans le programme d'infrastructure Québec –Municipalités (PIQM). Nous avons effectué quelques autres travaux sur le réseau routier, grâce au budget discrétionnaire de notre



députée. Je tiens à remercier notre députée, madame Stéphanie Vallée, de son support constant pour les citoyens de Maniwaki.

Plusieurs organismes de Maniwaki ont pu bénéficier du support financier de la Ville, comme nous le faisons depuis plusieurs années. Ces organismes sont dirigés par des bénévoles qui donnent beaucoup dans la communauté. Je me permets de les remercier dans leurs efforts continuent, pour le mieux-être collectif.

Au niveau réglementaire, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, nous avons effectué quelques modifications de zonage. Des dérogations mineures ont aussi été accordées, toujours sur recommandation du CCU. Nous avons adopté un nouveau règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

En 2012, nous avons eu une évaluation des Fleurons du Québec, comme il se fait tous les trois ans. Nous avons 3 fleurons ce qui faisait que nous étions dans la classe moyenne supérieure au niveau du Québec. Nous avons reçu la confirmation de notre évaluation et nous sommes maintenant classés 4 Fleurons, dans une échelle qui en compte 5. Je tiens à remercier les employés qui n'ont pas ménagé les efforts pour bien fleurir notre ville et entretenir les aménagements. Au niveau de l'évaluation, il y a plusieurs critères qui rentrent en ligne de compte ainsi que de types de bâtiments et terrain. Nous avons eu de très bonnes cotes au niveau résidentiel et institutionnel, mais il devra y avoir des efforts additionnels en ce qui concerne les commerces. À ce niveau, nous allons travailler en collaboration avec la Chambre de commerce, afin de nous améliorer dans ce secteur.

Nous avons une belle ville et nous nous devons d'en être très fiers.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR 2013

Même si l'année 2013 est une année d'élection, nous entendons continuer comme nous l'avons fait depuis plusieurs années, soit de protéger nos infrastructures afin de minimiser les coûts à long terme.

Le contexte économique étant difficile, nous allons nous assurer de ne pas augmenter le fardeau financier de nos contribuables plus que l'indice des prix à la consommation. Même si nous surveillons les investissements, nous nous devons



de maintenir les services à la population, afin qu'ils soient à la mesure de leurs attentes.

ESTIMATION DES RÉSULTATS D'OPÉRATION

Selon les informations financières que nous possédons, nous devrions connaître pour 2012 un surplus budgétaire d'environ 350 000 \$. Ce surplus s'explique par des coûts réels moindres pour certains projets et une saine gestion des finances municipales. Je félicite la trésorière et le directeur-général, pour leur rigueur administrative.

LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Pour l'année 2012, la rémunération des membres du conseil s'établit comme suit :

| | | | |
|-------------------|------------------------|------------------|--|
| Maire | Rémunération | 28 396 | |
| | Allocation de dépenses | 15 310 | |
| | <i>Total</i> | <u>43 706\$</u> | |
| Conseillers(ères) | Rémunération | 7 263 | |
| | Allocation de dépenses | 3 992 | |
| | <i>Total</i> | <u>11 255 \$</u> | |
| Maire suppléant | Rémunération | 2 179 | |
| | Allocation de dépenses | 1 089 | |
| | <i>Total</i> | <u>3 268 \$</u> | |

La Ville de Maniwaki verse une rémunération annuelle additionnelle aux membres du conseil qui siègent sur différents comités.

Le maire étant membre d'office de tous les comités, il reçoit une rémunération additionnelle pour y siéger.



CONCLUSION

Nous allons continuer à promouvoir notre ville, capitale régionale de la Vallée de la Gatineau, parce que l'on y croit et que nous l'aimons passionnément.

Nous avons un rôle de leader dans la région et je crois que nous le jouons bien, au bénéfice de tous.

Je me permets une réflexion qui, je le souhaite, devrait dépasser les limites de la ville de Maniwaki.

La capacité de payer a atteint sa limite au niveau des contribuables et il est grand temps de faire une profonde réflexion sur la rationalisation de nos dépenses.

La population de la MRC Vallée de la Gatineau est de +/20 000 habitants et la ville de Gatineau a une population de +/275 000 habitants.

Dans la MRC, nous avons 120 élus et à la ville de Gatineau, 19. La rémunération totale des élus dans la MRC est 1 148 272 \$ et à la ville de Gatineau 1 450 000 \$. Le coût par habitant, pour les élus, dans la MRC est de 57,42 \$ et de 5,27 \$ pour la ville de Gatineau. Le coût par habitant est de 11 fois supérieure, dans la Mrc Vallée de la Gatineau.

Au niveau des employés, il y a 46 employés-cadres, 47 employés cols blancs et 119 cols bleus dans les municipalités de la MRC, pour un ratio de 1 employé par 94 habitants. A la ville de Gatineau, il y a 242 cadres, 958 cols blancs et 623 cols bleus, pour un ratio de 1 employé par 151 habitants. Je n'ai pas fait le calcul au niveau des pompiers, puisque dans la MRC ce sont des volontaires versus des permanents à la ville de Gatineau. En ce qui concerne les policiers le coût par habitant dans la MRC est de 114 \$ versus 203 \$ à la ville de Gatineau.



De nombreux postes budgétaires mériteraient d'être analysés, afin de déceler les duplicités des dépenses, que ce soit au niveau du personnel, des services et des équipements. Sur ce dernier point, je pense aux équipements des travaux publics et des pompiers.

Au-delà du discours habituel à l'effet que personne ne veut payer les dettes de l'autre municipalité, nous nous devons à mon avis de faire une profonde réflexion sur la situation actuelle et de ce qu'elle pourrait être dans un contexte de regroupement. Une consultation, avec des données financières à l'appui, devrait amener des éclaircissements. Ce débat se doit d'être tenu dans un esprit de plus constructif et objectif possible.

Se regrouper ne veut pas dire disparaître, mais bien de grandir et de faciliter notre développement et épanouissement.

Le maire,

Robert Coulombe,
Président ex-officio de l'Union des municipalités du Québec